



Forum anti-endommagement des Réseaux (DT-DICT) 11 février 2020 La Teste de Buch



Le Forum anti-endommagement des réseaux qui s'est tenu le 11 février 2020 à La Teste de Buch (33), a été organisé à l'initiative de l'Observatoire régional DT-DICT Aquitaine, en lien avec la sous-préfecture d'Arcachon et la Mairie de la Teste de Buch, commune accueillante.

L'objectif était de (re)sensibiliser les acteurs locaux sur les évolutions réglementaires et rappeler les bonnes pratiques et les points d'attention du déroulement d'un chantier sous réglementation DT-DICT (du projet, en passant par la rédaction du marché jusqu'aux travaux) en associant toutes les parties prenantes.

Avec un objectif de 80 participants, c'est plus de 100 personnes qui ont assisté au Forum, organisé sur un format demi-journée (suivi d'un cocktail déjeunatoire), à l'hippodrome de la Teste de Buch.

De nombreuses collectivités locales étaient présentes ce qui était un des objectifs principaux.

Organisé 2 ans après un 1^{er} forum dans l'agglomération bordelaise (plus de 250 participants à Artigues en Mars 2018), le choix de la localisation était dicté par des statistiques de DO supérieures sur cette zone du Bassin d'Arcachon, aux caractéristiques spécifiques.

Voici un petit retour en photos sur le forum, qui a nécessité plus de 4 mois de préparation, par les membres de l'Observatoire.



9h30 : Introduction et Ouverture du Forum par Houda VERNHET, Sous-Préfète d'Arcachon



9H40 : Présentation de l'Observatoire Régional DT-DICT Aquitaine et des objectifs du Forum, par Pascal CLERC, Président de l'Observatoire Aquitaine



9H50 Etat des lieux / bonnes pratiques / Table ronde entre parties prenantes

Maîtrise d'ouvrages représentée par Thomas GUILLAUME, Directeur des Services Techniques / Ville de La Teste de Buch : diagnostic DO, pratiques mises en œuvre par la commune, taux d'évolution,...



Présentation des principaux points d'attention, via des exemples concrets, dans une logique de valorisation des bonnes pratiques par :

- ENEDIS : Richard MOSSERON
- ORANGE : Rodrigue ROCH
- GRDF : Elodie MINODIER
- TEREKA : Philippe COURBIN
- FRTP/ Entreprises de TP : Pascal CLERC





Echanges avec la salle

10H50 : Présentation de la Réglementation, de ses évolutions et de l'action de l'Etat par Matthieu DUPONT, DREAL N-A



Forum sur la sécurité des travaux à proximité des réseaux (DT/DICT)
Le 11 février 2020 à La Teste de Buch




La réforme anti-endommagement : Evolution réglementaire
Matthieu DUPONT
DREAL – Service Environnement Industriel
Division Canalisations





PRÉFET DE LA RÉGION NORD-NOUVELLE-AQUITAINE


Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr>

Sommaire



- 1 - Bilan de la réforme depuis 2012 & retour d'expérience**
- 2 - Point réglementaire et évolution**
- 3 - Les actions de l'État**




PRÉFET DE LA RÉGION NORD-NOUVELLE-AQUITAINE

2

**11H20 : Bonnes pratiques détection des réseaux / Marquage-Piquetage
FNEDRE : Benjamin BARRAUD**



11H35-11H50 Questions-réponses avec la salle





11H50 : Présentation du Comité de Conciliation DT-DICT Aquitaine, Retour d'expérience par Philippe CLAUDEL, Président de comité de conciliation



12H10 : Synthèse et principaux enseignements du Forum



**LES POINTS
CLES DE LA
MATINEE !**

REDUCTION DES DOMMAGES A OUVRAGE, **UNE RESPONSABILITE PARTAGEE PAR TOUTES LES PARTIES PRENANTES**

| MOA/ MOE | EXPLOITANT | ENTREPRISES |
|---|---|---|
| 1. Obligation AIPR Concepteur pour 1 personne/MOA | 1. Enregistrement sur le Guichet Unique des réseaux (digues, assainissement...) | 1. Impression des plans en retour DICT à la bonne échelle |
| 2. Pas de DT/ DICT conjointes pour les Terrassements > 100 m² | 2. Classe A des réseaux posés depuis Juillet 2012 et des réseaux sensibles en unité urbaine (gaz, électricité, TMD ...) | 2. Marquage piquetage au sol des fuseaux d'incertitude |
| 3. Marchés avec Clauses Techniques et Financières/ Emploi de techniques douces dans les fuseaux d'incertitudes des ouvrages sensibles | 3. Plans réseaux sensibles en retour DT en classe B ou C -> Exploitant effectue des Mesures de Localisation (15 jours) ou demande que soit réalisé à ses frais des investigations complémentaires | 3. AIPR Obligatoire depuis le 01/ 01/ 20 pour les chauffeurs de camions à benne basculante |
| 3. Investigations Complémentaires = Prestataire certifiée | 4. Ouvrages à l'extérieur du fuseau incertitude = intervention sous 48 h maximum de l'exploitant pour <i>localisation</i> | 4. Techniques douces dans le fuseau d'incertitude des ouvrages non encore visibles |
| 4. Communication des résultats d'IC aux exploitants des réseaux (15 jours) | | 5. Point d'arrêt : Découverte ouvrage sensible, écart de position d'un ouvrage ... |
| 5. Importance du Marquage-Piquetage sous la responsabilité du MOA (toute la durée du chantier) | | 6. Comité de conciliation |

Comité de conciliation / Fascicules techniques / Participation aux Rex (Retours d'expériences)





12H30 : Conclusion par Jean-Jacques EROLES, Maire de La Teste de Buch, Conseiller Départemental de la Gironde, Président du Sybarval, 1er Vice-Président de la COBAS





La réunion et les échanges se sont poursuivis par un cocktail déjeunatoire pris sur place, avec le soutien financier de l'Observatoire national DT-DICT et des principaux membres de l'Observatoire Aquitaine.



Arcachon, le 13 janvier 2020

Mezdammes et Messieurs les maires de l'arrondissement d'Arcachon,
Mezdammes les présidents de la COBAS et de la CDC du Val de Leyre,
Messieurs les présidents de la COBAN, du SIBA et du SYBARVAL.

Chaque année, plusieurs millions de chantiers sont entrepris sur le domaine public ou les propriétés privées. Un grand nombre de ces travaux est effectué à proximité des réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques (électricité, éclairage public, gaz, eau, télécommunications...). Préparés ou exécutés sans précaution, ces travaux peuvent endommager les réseaux et provoquer des incidents plus ou moins graves. En 2012 en France, près de 100 000 chantiers ont endommagé les réseaux. 1 000 d'entre eux ont provoqué des fuites sur les réseaux de gaz. Dans le département de la Gironde, le nombre d'endommagements sur le seul réseau de gaz est actuellement d'environ 290 par an, dont plus de 50 % avec fuite. La prise en compte des réseaux souterrains et aériens représente donc un enjeu majeur de sécurité dès la conception des projets d'urbanisme ou d'aménagement comme durant la réalisation des travaux.

La réglementation pour la sécurité et la protection des réseaux a été renforcée par le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 : la « réforme anti-endommagement » impose, préalablement à presque tous les chantiers, l'obligation d'adresser aux exploitants de réseaux des déclarations de projet de travaux (DT) ou des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT). Ces démarches sont indispensables pour améliorer la sécurité des intervenants sur les chantiers, celles des riverains et tiers situés à proximité mais aussi pour veiller à l'intégrité des réseaux et à leur continuité de service. Les collectivités, concessionnaires de réseaux et entreprises de travaux sont des acteurs essentiels dans la mise en œuvre de ces dispositions.

Dans chaque région, un observatoire DT/DICT suit l'application de cette réglementation. Il rassemble des collectivités locales, des exploitants de réseaux, la fédération régionale des travaux publics (FRTP), des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des acteurs de la prévention. L'État y est représenté par la DREAL en charge du contrôle de l'application de la réglementation. Après 6 ans de suivi de cette réforme, l'observatoire DT-DICT Aquitaine constate que des progrès significatifs ont été faits, mais que le département de la Gironde, et particulièrement sur la zone du Bassin d'Arcachon, conserve un taux d'endommagements au regard du nombre de chantiers parmi les plus élevés de France.

L'appropriation de la réglementation reste donc à consolider d'autant que de nouvelles obligations visant à renforcer la sécurité sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2020. En effet, un décret modifiant la partie réglementaire du code de l'environnement (décret du 22 octobre 2018) et un arrêté modifiant 6 arrêtés d'application (arrêté du 26 octobre 2018) doivent désormais permettre de tenir compte du retard dans l'amélioration de la cartographie et du retour d'expérience. Afin de présenter les nouvelles évolutions et d'échanger sur ces questions avec l'ensemble des parties prenantes, la préfecture de la Gironde et l'Observatoire régional DT/DICT Aquitaine organisent une matinée d'information :

**Mardi 11 février 2020, à partir de 9h00
à l'Hippodrome de La Teste,
785 Route de Cazaux, 33260 La Teste de Buch**

Votre contribution et celle de vos services sont essentielles. Je vous remercie par avance de votre participation.

La Préfète,
Par déléguation,
La Sous-Préfète d'Arcachon

Houda VERNHET

Le Président de l'Observatoire DT-DICT

Pascal CLERC

PROGRAMME DE LA MATINÉE

- 9h00 Accueil-Café
- 9h30 Introduction du Forum par Mme Houda VERNHET, Sous-Préfète d'Arcachon
- 9h40 Présentation des objectifs du Forum et de l'Observatoire régional par M. Pascal CLERC, Président de l'Observatoire DT-DICT Aquitaine
- 9h45 Etat des lieux des endommagements sur le territoire / Données locales
 - Membres de l'Observatoire DT-DICT Aquitaine
- 10h15 Retours d'expérience et bonnes pratiques sur la sécurité des travaux à proximité des réseaux par les parties prenantes :
 - Maîtres d'ouvrage
 - Exploitants de réseaux
 - Entreprises de travaux
 - DREAL
- 10h50 Rappel réglementaire, évolutions à venir et actions de l'Etat
 - M. Matthieu DUPONT, DREAL Nouvelle-Aquitaine
- 11h20 Détection des ouvrages, géoréférencement, marquage/piquetage
 - FNEDRE, Fédération Nationale des Entreprises de Détection de Réseaux Enterrés
- 11h35 Questions/réponses avec l'auditoire
- 11h50 Le Comité de Conciliation DT-DICT Aquitaine : présentation et retour d'expérience de l'analyse d'un dommage à ouvrage
 - M. Philippe CLAUDEL, Président du Comité de Conciliation
- 12h10 Synthèse et principaux enseignements
- 12h30 Conclusion du Forum par M. Jean-Jacques EROLES, Maire de La Teste de Buch, Conseiller Départemental de la Gironde, Président du Sybarval, 1er Vice-Président de la COBAS en charge de l'intercommunalité
- 12h40-14h COCKTAIL DEJEUNATOIRE
Avec le soutien de l'Observatoire National DT-DICT



Contact Observatoire DT-DICT / Forum 11.02.20 : 05.56.11.32.00